



Département
de l'Essonne

Arrondissement
de Palaiseau

Canton de
Brétigny-sur-Orge

Mairie de Marolles-en-Hurepoix

ARRETE N° AR 2606 002
RÉOUVERTURE DES ERP & IOP MUNICIPAUX/
SUITE ARRÊT VIGILANCE ROUGE CANICULE

Nous, Maire de Marolles en Hurepoix (Essonne)

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L. 2213-1 et L. 2212-2 relatifs aux pouvoirs de police du maire, afin d'assurer le bon ordre, la sûreté, la sécurité et la salubrité publique de sa commune ;

Vu le code de justice administrative et notamment l'article R.421-5 relatif aux voies et délai de recours ;

Vu le Code pénal ,

Considérant l'arrêt de la vigilance météo « rouge canicule » ;

ARRETONS

Article 1 : L'ARCIR 2601 001 est abrogé par l'ARCIR 2606 002

Article 2 : Les établissements ERP (salle des fêtes, Foyer Jean Durney, Grange, salle socio-culturelle, mille-club, COSEC, tennis couverts, annexes de la grange, salle Norbert Batigne) sont rouverts au public à compter du lundi 29 juin 2026 - 8 h 00.

Article 3 : Le stade et les courts de tennis extérieurs sont également rouverts au public à compter de cette date.

Article 4 : Ampliation à Madame La Préfète, Monsieur le Chef de la brigade de Gendarmerie de Marolles-en-hurepoix ainsi que la Police Municipale.

Fait à Marolles-en-Hurepoix
Le 29 juin 2026

Le Maire,



Nicolas MURAIL

AR 2606 002

Tout courrier devra être adressé à l'attention de Monsieur le Maire
Hôtel de ville - 1 avenue Charles de Gaulle - 91630 MAROLLES-en-HUREPOIX
Tél. : 01.69.14.14.40 - Email : mairie@marolles-en-hurepoix.fr